



FCPE Saint Médard en Jalles
Cécile Pouban
29 allée des Pins
33 160 Saint Médard en Jalles
Tel : 06.69.45.06.00

Le Lundi 09 Mai 2016

Monsieur Le Maire,

Dans le guide des vacances, nous constatons que les horaires des centres de loisirs ont été modifiés.

Cette décision a été prise sans aucune concertation des associations des parents d'élèves.

Vous n'êtes pas sans savoir que du fait de l'emplacement géographique de St Médard en Jalles sur la métropole bordelaise, le temps de trajet de parents pour aller au travail est souvent long. Même si le créneau de 1/2 heure supprimé concernait peu d'enfants, cette décision met en difficulté leurs familles. Les horaires de travail des parents ne changeant pas pendant les vacances scolaires!

N'ayant eu aucune occasion de discuter avec vous de cette décision et comme aucune communication des changements d'horaires n'a été faite auprès des familles pour les alerter, en tant qu'association de parents d'élèves, nous en informerons donc les parents.

De plus nous souhaiterions savoir si vous avez aussi décidé de modifier de la même façon les horaires de l'APS ?

Dans l'attente que vous reveniez vers nous dans le cas d'une erreur de publication, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour la FCPE Saint Médard,
Cécile Pouban, Présidente